ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Labels nutritionnels

Question écrite n° 21206

Texte de la question

M. Bruno Fuchs alerte Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le danger que représente la concurrence du Nutri-Score par des labels non-reconnus par l'État. À l'occasion du précédent salon de l'agriculture à Paris du 23 février au 3 mars 2019, l'entreprise de divertissement Disney lançait en France son label nutritionnel « Disney Cuisine ». Il consiste en l'affichage d'une étiquette, supposée attester de la bonne qualité nutritionnelle, sur l'emballage de certains produits. La directrice du label, Marianthi O'Dwyer, le décrit à son lancement comme « un excellent exemple de la manière dont nous pouvons utiliser notre notoriété et travailler avec les bons partenaires pour encourager les enfants et les familles à choisir des options de nourriture et de boisson plus saines ». Une initiative de ce type concurrence l'autorité de l'État en la matière et ainsi, rend partiellement illisible l'information produite celui-ci. En outre, la commission qualité de l'offre alimentaire de l'Association française des diététiciens nutritionnistes alerte sur les critères d'attribution du label « Disney Cuisine », qui contredit le Nutri-Score classé « E » correspondant au « produit le moins favorable sur le plan nutritionnel », sur de nombreux produits. L'association UFC - que choisir pointe elle aussi de nombreuses attributions injustifiées du label, mais aussi l'opacité des critères d'évaluation employés par Disney. En effet, de telles entreprises sont sujettes à l'influence de nombreux *lobbys* de l'industrie alimentaire, qui souhaitent créer la confusion sur les apports nutritionnels de leurs produits. Il l'interroge sur sa position vis-à-vis quant à la tolérance de tels labels privés, par l'État, seule autorité de santé publique officielle, et sur une potentielle législation sur le sujet.

Données clés

Auteur : M. Bruno Fuchs
Circonscription : Haut-Rhin (6e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21206
Rubrique : Consommation
Ministère interrogé : Solidarités et santé
Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 9 juillet 2019, page 6317
Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)